



Infomail

L'UE, une pionnière de la protection du climat? Quels enseignements la Suisse peut-elle en tirer?



© IMAGO/ Winfried Rothermel

Madame, Monsieur,

Souvent, l'Union européenne est considérée, à l'échelle internationale, comme une pionnière de la politique climatique. En effet, avec son «pacte vert», elle a pris en 2019 un virage aussi ambitieux qu'inclusif, puisqu'il englobe tous les secteurs et pose les fondations d'une future économie de marché respectueuse du climat et de l'environnement. Depuis, de nombreuses adaptations de lois concrètes ont déjà été adoptées, et ce bien que 27 Etats en partie très différents doivent parvenir à s'entendre à Bruxelles. Quelles mesures sont importantes et quelles sont celles qui pourraient aussi être judicieuses pour la Suisse? L'essentiel en bref:

- **L'UE veut atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Par rapport à 1990, ses émissions doivent baisser de 55% d'ici 2030.**
- **Pour y parvenir, elle renonce aux compensations à l'étranger. L'objectif de réduction est ainsi largement plus ambitieux que celui de la Suisse.**
- **L'UE renforce et étend le système d'échange de quotas d'émission pour les gros émetteurs de CO₂, repris jusqu'à présent tel quel par la Confédération.**
- **Les droits de polluer gratuitement destinés à protéger l'industrie très gourmande en énergie face à la concurrence étrangère seront progressivement remplacés par un nouvel ajustement carbone aux frontières. La Suisse serait bien inspirée de suivre le mouvement.**
- **En revanche, certaines approches choisies par l'UE ne convainquent pas. Dans le secteur des transports, l'obligation d'incorporer des biocarburants aux carburants fossiles nuirait en fin de compte à l'environnement. Cette obligation devrait être limitée aux carburants synthétiques issus de sources renouvelables.**

Comparaison des objectifs climatiques

Avec sa loi sur le climat, l'UE a décidé, en 2019, de réduire de 55% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990), tandis que la Suisse s'est fixé pour objectif de diminuer ses émissions par deux. La grande différence réside dans le fait que seuls 34% de la réduction doivent avoir lieu en Suisse, le reste étant mis sur le compte de projets de compensation controversés à l'étranger.

Pour l'année 2020, l'UE et la Suisse visaient le même objectif de 20%. L'UE a relevé la barre de 35% pour les années 2021 à 2030, alors que la Suisse n'a procédé qu'à une augmentation de 14%. La compensation à l'étranger est par ailleurs discutable, le nombre de projets adéquats étant insuffisant. De plus, ils coûtent aussi plus cher qu'une réduction des émissions en Suisse. Pour ces raisons, et en l'absence de conditions-cadres internationales, la plupart des Etats ont abandonné ce commerce d'indulgences.

Mesures concrètes

Au lieu de miser sur la compensation de ses émissions, l'UE prend des mesures concrètes pour les réduire sur son territoire. Le paquet «Ajustement à l'objectif 55» destiné à mettre en œuvre l'objectif de 2030 comprend plus d'une vingtaine de modifications législatives. Un extrait:

Système d'échange de quotas d'émission (SEOE)

Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE donne un prix à l'émission de gaz à effet de serre. L'UE met aux enchères des droits de polluer, ce qui détermine leur prix sur le marché. Le nombre de certificats émis diminuant chaque année, les émissions totales des grands émetteurs tenus d'en acquérir reculent également.

Désormais, le processus doit être accéléré. Les droits d'émission jusqu'en 2030 seront donc réduits progressivement de 62% par rapport à 2005 (au lieu des 43% prévus jusqu'à présent). Outre l'énergie, l'industrie et l'aviation

intraeuropéenne, le SEQE comprend depuis le début de l'année aussi la navigation et couvre actuellement près de 40% de toutes les émissions de l'UE.

Jusqu'à présent, la Suisse s'était ralliée au SEQE de l'UE. Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO₂, elle prévoit de reprendre également sa nouvelle version. Comme seulement une cinquantaine d'entreprises suisses participent au SEQE, son effet est, dans l'ensemble, modeste. L'ambition accrue et le prix en résultant pour les droits de polluer (actuellement d'environ 80 euros/t CO₂) peuvent néanmoins déclencher des mesures déterminantes pour la réduction des émissions de ces 50 grands émetteurs.

Ajustement carbone aux frontières

Pour protéger les secteurs consommant beaucoup d'énergie de la concurrence étrangère qui n'est soumise à aucune taxe sur le CO₂ et éviter une délocalisation de la production, de nombreux droits de pollution gratuits ont été délivrés. Une telle pratique va toutefois à l'encontre du sens et du but du négoce de droits d'émission. Il était donc temps de trouver une solution différente.

En octobre 2023, l'UE a donc lancé une phase de test en vue de l'introduction, à partir de 2026, d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) pour les importations. Le MACF s'applique dans un premier temps à l'électricité et à une sélection de biens dont la production est très gourmande en énergie comme le ciment, l'acier, l'aluminium et les engrais. Ce droit de douane sur le CO₂ doit remplacer entièrement la distribution de droits d'émission gratuits d'ici 2035 au plus tard.

Exiger de la concurrence étrangère qu'elle paie aussi pour le CO₂ émis est la conséquence logique d'un commerce de droits d'émission efficace. Pour ces raisons, le MACF devrait aussi être introduit en Suisse. Pourtant, le Conseil fédéral et certains milieux économiques s'opposent à ce mécanisme, arguant qu'il menace le libre-échange et l'économie exportatrice, pour laquelle aucun allègement n'est prévu. Ces craintes sont compréhensibles. Il existe toutefois des solutions: si le système était conçu de manière similaire à celui de la TVA, l'impôt préalable pourrait être déduit lors d'exportations dans des pays sans SEQE.

Secteur du bâtiment et secteur des transports

A partir de 2027, les secteurs du bâtiment et des transports routiers doivent également être soumis à un système d'échange de quotas d'émission (SEQE 2) propre. L'objectif, très ambitieux, est une réduction annuelle des émissions de 5%, sans distribution de droits gratuits. De nombreuses voix critiques craignent, à juste titre, que les coûts de chauffage et d'essence augmentent fortement.

Pour éviter les distorsions sociales, l'UE entend atténuer la hausse des prix et, le cas échéant, augmenter le nombre de certificats négociés. Une telle mesure affaiblirait l'effet de cette mesure et rendrait plus difficile la réalisation de l'objectif de réduction. Quoi qu'il en soit, le niveau des prix des énergies fossiles augmenterait dans les pays voisins. *Dans ce cas, la Suisse disposerait d'une plus grande marge de manœuvre pour augmenter un peu ses propres taxes sur les carburants fossiles sans risquer l'apparition d'un tourisme à la pompe dans les pays voisins.*

D'autres nouveautés sont en outre prévues dans le secteur des transports. Les valeurs cibles définies pour le parc de voitures doivent ainsi être ramenées à zéro d'ici 2035 au plus tard. Cela signifie qu'à partir de cette date, les véhicules nouvellement homologués dans l'UE ne devront plus émettre de CO₂ du tout. Dans les domaines du trafic routier, aérien et naval, des substituts de carburant renouvelables doivent progressivement être mélangés aux carburants fossiles.

La Suisse prévoit de reprendre les valeurs cibles définies pour le parc de véhicules. Par le passé, elles n'ont toutefois jamais été respectées, entre autres parce que les sanctions de l'UE étaient trop faibles compte tenu du pouvoir d'achat élevé en Suisse. C'est pourquoi, en Suisse, cet instrument entraîne une réduction des émissions de CO₂ nettement moindre que dans l'UE et doit donc devenir plus efficace.

L'idée d'une obligation d'incorporer des biocarburants aux carburants fossiles a aussi été discutée en Suisse, mais a pour l'instant été balayée. Sous sa forme actuelle, cette mesure présente en effet des risques considérables pour l'environnement: un développement de la production de combustibles biogènes aurait pour conséquence

d'encourager la déforestation et d'intensifier l'agriculture, du moins indirectement. Nous ne pouvons pas manger suffisamment de frites pour que l'huile de friture à recycler soit disponible en quantité suffisante.

L'obligation d'incorporer des carburants renouvelables dans le secteur des transports est néanmoins une solution correcte et nécessaire. La Suisse devrait toutefois se limiter aux produits synthétiques, ce qui permettrait d'accélérer la mise à l'échelle dont nous avons tant besoin et de renforcer parallèlement les activités technologiques en Suisse.

Energie renouvelable et efficacité énergétique

Afin d'accélérer massivement le développement de l'énergie solaire et éolienne, l'UE relève nettement son objectif concernant la part d'énergies renouvelables jusqu'en 2030. Celui-ci passe en effet de 32% à au moins 42,5%. Les procédures d'autorisation des installations solaires sur des infrastructures existantes doivent par ailleurs être simplifiées. Des objectifs concrets ont aussi été fixés pour l'utilisation plus efficace de l'énergie: jusqu'en 2030, l'UE entend réduire de 38% la consommation d'énergie finale par rapport à 2007.

Avec la nouvelle loi sur l'électricité (acte modificateur unique), la Suisse mise ici sur des mesures similaires, mais d'ampleur plus modérée et en les axant dans un premier temps sur la production d'électricité. Il reste donc du potentiel à exploiter. Mais le projet va au moins dans le bon sens et mérite donc d'être salué.

Autres mesures

En matière de transformation verte, l'UE suit une approche intégrant tous les secteurs de l'économie. Les autres mesures prises comprennent les dispositions relatives à l'économie circulaire ainsi que la classification des investissements viables pour une place financière plus verte. Les nombreuses règles du jeu adoptées ou en projet ne sont pas isolées, mais se complètent mutuellement. Les objectifs sont accompagnés d'instruments de promotion et de fonds sociaux pour soutenir les entreprises et les groupes de population socialement défavorisés.

Conclusion

Un court extrait du paquet de mesures relevant de la politique climatique de l'UE suffit à montrer que cette dernière suit une voie ambitieuse et fait honneur à son rôle de modèle. Grâce aux impulsions politiques de grande ampleur, l'Europe crée une place de marché pour une économie respectueuse du climat et de l'environnement, qui déploiera ses effets bien au-delà des frontières de l'UE.

Située au cœur de ce marché, la Suisse peut et devrait profiter des travaux préparatoires de ses voisins et suivre l'appel d'air créé par le pacte vert au lieu de se laisser distancer. Celles et ceux qui prennent les décisions à Berne devraient pour cela abandonner leur politique climatique hésitante et se joindre au mouvement. L'idée n'est pas de reprendre toutes les mesures sans mener de réflexion en amont, mais plutôt de les examiner en détail et de les modifier si nécessaire. Les objectifs de la Suisse pourront ainsi être atteints plus facilement.

Patrick Hofstetter
Expert en protection du climat au WWF Suisse

Avec la présente infolettre, le WWF Suisse informe les décideuses et décideurs ainsi les expertes et experts en Suisse sur sa position concernant les défis en matière de politique énergétique et climatique et sur ses propositions pour l'avenir énergétique et la décarbonisation. N'hésitez pas à transmettre ce courriel aux personnes que son contenu pourrait intéresser. Pour vous inscrire ou vous désinscrire, veuillez écrire à: ClimateEnergy@wwf.ch

WWF Suisse

Hohlstrasse 110
Case postale
8010 Zurich

Tél.: +41 (0) 44 297 21 21
wwf.ch/contact

Dons:
wwf.ch/dons



Unser Ziel

Gemeinsam schützen wir die Umwelt und gestalten eine lebenswerte Zukunft für nachkommende Generationen.